

MISSION ÉLEVAGE ET DURABILITÉ

ESPAGNE - PORTUGAL

De mai à juin 2023

Un programme d'immersion
pour découvrir les opportunités
Business dans la péninsule
ibérique (Espagne-Portugal)
dans le secteur
de l'élevage.

VOUS ÊTES

Une startup, scale-up ou PME⁽¹⁾
voire ETI innovante française du secteur
de l'agriculture durable

⁽¹⁾ Selon la définition européenne

VOUS VOULEZ

- ✓ Évaluer vos chances de développement
- ✓ Valider votre stratégie
- ✓ Accroître votre visibilité et initier des courants d'affaires

Dans le cadre du Plan de relance, Bpifrance lance une mission **Élevage et durabilité** :

- Environnement de l'animal, réduction des antibiotiques et vaccins, génétique adaptée et amélioration de la classification, environnement durable (biogaz, gestion des eaux usées), matériel pour abattoirs, etc.

En Espagne et au Portugal, opérée avec Business France, pour vous préparer aux spécificités du marché ibérique, augmenter votre visibilité et vous permettre d'initier des courants d'affaires.

AU PROGRAMME

UN BOOTCAMP A PARIS – 30 MAI 2023 (date prévisionnelle)

Pour préparer votre entrée sur le marché ibérique de l'élevage

Comprendre l'écosystème de l'élevage en Espagne et au Portugal

- **Participer à des modules préparatoires** de la mission (réglementaire, juridique, propriété intellectuelle, coaching individuel, etc.)
- **Vous sensibiliser** aux spécificités culturelles et à la pratique des affaires ibériques
- Vous former au **pitch**

UN PARCOURS D'IMMERSION EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL JUN 2023

Pour présenter vos solutions innovantes et compétitives aux leaders, industriels, centres de recherche ibériques du secteur de l'élevage

- **Rencontrer** des clients, partenaires potentiels et entités espagnoles et portugaises avec un programme de rendez-vous individuels ciblés ⁽¹⁾
- **Découvrir** l'écosystème local d'entreprises dans l'élevage

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 2 MAI 2023
dans la limite des places disponibles

(1) Des rendez-vous ne peuvent être garantis et dépendront des objectifs des donneurs d'ordre espagnols et portugais

NOTRE OFFRE

2600 €HT par entreprise ⁽¹⁾ soit 3120 €TTC

Le tarif de 2600 €HT (3120 €TTC) par entreprise (avec une limite d'un participant par entreprise) est obtenu grâce à la prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire d'une partie du coût de la prestation à hauteur de 3800 €HT par entreprise participante, dans l'hypothèse d'une délégation de 10 entreprises participantes.

(1) La prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire constitue, pour les entreprises participantes, une aide d'État relevant du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), L352/1, le 24 décembre 2013. Pour participer à la mission, l'entreprise doit être éligible à une aide de minimis et respecter les conditions du règlement n° 1407/2013 susvisé. Tarif hors transport, hébergement personnel, interprète et hors frais de bouche (à l'exception des événements ponctuels compris dans le programme)

CANDIDATEZ JUSQU'AU 2 MAI 2023

- Téléchargez le dossier d'inscription sur www.bpifrance.fr
- Déposez votre candidature complète en ligne sur l'extranet PIC avant le 2 mai 2023 (*voir le règlement et le guide du déposant*) : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>
- Vous recevrez un email accusant réception de votre dossier
- Une candidature sera considérée complète une fois tous les documents nécessaires fournis
- Votre dossier sera soumis à un **jury de sélection**, qui procédera à l'évaluation de votre candidature sur la base des documents fournis

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION :

Ursula MADJO

Direction de l'Innovation, Bpifrance

ursula.madjo@bpifrance.fr

BPIFRANCE

finance les dépenses liées à votre développement international. Pensez également à l'Assurance Prospection pour couvrir les frais liés à votre participation à cet événement.

Contactez Bpifrance dans votre région via www.bpifrance.fr.

*Depuis le 1er janvier 2017, Assurance Export assure au nom et pour le compte de l'État l'activité export des entreprises

